

Règlement graphique

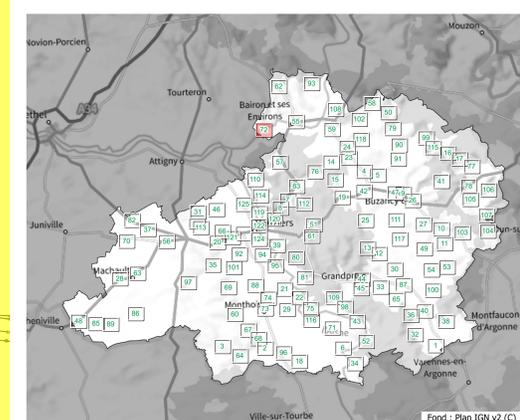
échelle 1:2000

Planche n° 72
Commune : Montgon

Vu pour être annexé à la délibération du :
23 mai 2024
Arrêtant le Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal



Transmission en Sous-Préfecture en annexe
de la délibération du :
23 mai 2024
Arrêtant le Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal



Zonage

- U - zone urbaine
- A - zone agricole
- N - zone naturelle et forestière

Prescriptions

- Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
- Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL)

Informations

- Cours d'eau principaux
- Limites communales

